

Note d'informations aux riverains



La commune de Houx et Chartres Métropole vont réaliser des travaux d'eau potable et de réfection des tapis d'enrobés et des accotements de la rue de la Villeneuve. Vous avez été conviés à une réunion de présentation du projet le 5 juin 2019. Le démarrage du chantier est prévu **le lundi 17 juin 2019 pour environ 4 mois.**

Le réseau d'eau potable sera entièrement renouvelé par l'entreprise **DEHÉ** Centre-Val de Loire. Les branchements d'eau potable existants sur le domaine public vont être connectés automatiquement à la nouvelle canalisation. Le renouvellement de vos branchements en plomb est également prévu en domaine privé jusqu'au compteur. Cette intervention nécessitera une ou plusieurs coupures. Cette modification est entièrement prise en charge par Chartres Métropole.

COLAS Centre-Ouest réalisera ensuite le tapis d'enrobés et les accotements durant le mois d'octobre 2019.

Suite à ces aménagements, aucune ouverture de tranchée ne sera autorisée sur la voirie durant une période de 5 ans. Aussi, il est rappelé aux riverains de faire les démarches nécessaires pour effectuer tous les branchements nécessaires pour leurs futures constructions avant les travaux de réfection de voirie.

Circulation : La circulation des véhicules sera interdite au niveau du chantier mais l'accès piéton sera conservé. Au droit des travaux, il est demandé de sortir sa voiture avant 7h30 le matin et l'accès sera possible à partir de 18h le soir. Des adaptations particulières pourront être demandées au cours des travaux, notamment auprès du chef de chantier sur place. Le stationnement sera interdit aux abords du chantier en fonction des besoins et de l'avancement du chantier.

Transports Scolaires :

Déplacement des deux arrêts de cars de la Villeneuve Maternelles / Élémentaires : Circuit 10, 4 et 20
Collège Circuit 9, 19 et 19bis

- Devant le 23 bis rue de l'Aqueduc
- À l'abribus à coté du 64 rue de l'Aqueduc

Déchets :

Concernant les ramassages des ordures ménagères et des emballages ménagers au droit des travaux, des bacs roulants seront mis à votre disposition selon le plan ci-contre. Chartres Métropole vous remercie de les utiliser et d'y déposer vos déchets.



Perturbations réseau : Lors des travaux de raccordement des nouveaux réseaux d'eau potable ou de gaz, les réseaux pourront être perturbés. Vous serez informés des coupures nécessaires à la réalisation de ces raccordements 24h à 48h à l'avance et généralement de 9h00 à 17h00.

Les dates et durées de travaux sont données à titre indicatif, et pourront faire l'objet de modifications en fonction des conditions climatiques et de l'avancement du chantier. Pour toute information ou demande, s'adresser :

- au chef de chantier sur place ou
- à Chartres Métropole : M. PHILIPPOT au 02.37.91.35.20
- à la mairie de Houx (via le cahier de chantier disponible au secrétariat)

**Chantier réalisé
avec la collaboration de :**

